

Arrêté du

20 OCT. 2026

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle

NOR : JUSF2627397A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2026 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2026 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande du 9 septembre 2026 de Madame Lorraine LANG-DOLLINGER, valant acceptation de la fonction de régisseuse d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Jean-Christophe NOËL, directeur territorial par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle.

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 13 octobre 2026 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Lorraine LANG-DOLLINGER est nommée, à compter du 01 octobre 2026, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle en remplacement de Monsieur Maxime GANTOIS.

Article 2

Compte tenu des dépenses de la régie d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle, le montant de l'avance au titre de l'année 2026 consentie à Madame Lorraine LANG-DOLLINGER, est de 10 890 euros.

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le

20/10/2026

Adjoint au chef du bureau de la synthèse



Albin MOLE